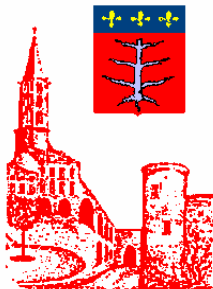


VILLE DE NEGREPELISSE

(82800)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEGREPELISSE

Délibération n°2009/12/110

L'an deux mille neuf,
Le mardi 8 décembre à 18 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. CAMBON Jean, Maire.

Date de convocation : 06/11/2009

Date d'affichage : 01/12/2009

Nombre de Conseillers
en exercice : 23

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 23

Etaients présents : CAMBON J., CORRECHER M., MERCIER S., MOURIERES D., AURADE P., TELLIER M., RICARD J., JACQUOT S., BEAUTES-VOIROL C., DELMAS F., COMBES C., ONFROY A., SIRVAIN B., AUTIQUET B., HENRI M., VERGNES M.T., PARIS C., MONTAUT V., PELISSIE L.

Absents avec pouvoir : MARCIPONT D. (pouvoir à VERGNES M.T.), PELLET R. (pouvoir à MERCIER S.), CONTE D. (pouvoir à MOURIERES D.), MARTY F. (pouvoir à SIRVAIN B.).

OBJET : « LA CUISINE » - CREATION CONTEMPORAINE EN DESIGN – ATELIER DE CREATION LYCEE PROFESSIONNEL CLAIR FOYER – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle que dans le programme artistique 2009 – 2010 de « La cuisine », il a été proposé de mettre en place un atelier de « création contemporaine en design » dans le cadre des dispositifs DRAC/DRAF. Cet atelier a pour but d'amener les élèves à développer une démarche de création, de la conception à la réalisation.

La commission a informé les structures partenaires de la validation du projet et de l'attribution d'une subvention de 2 338 € pour la rémunération des intervenants.

Le plan de financement prévisionnel de l'atelier se décompose comme suit :

DEPENSES	RECETTES
Rémunération des intervenants culturels :	- DRAAF : 1 168,50 €
- designers intervenants 45€ ttc/h x 46 2 070 €	- DRAC : 1 168.50 €
- Structure culturelle 267 €	
Achat de matériel pédagogique :	Collectivités locales :
- terre de modelage 150 €	- Conseil Général 450 €
- autre matériel 100 €	- Etablissement 200 €
- outillage de modelage 150 €	- La cuisine 200 €
- scénographie 200 €	
Autre dépenses :	Autre sources de financements :
- Transport 450 €	- Mécénat 200 €
TOTAL : 3 387 €	TOTAL : 3 387 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

SOLLICITE de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt le versement d'une subvention d'un montant de 1 169 € chacune en vue de la réalisation du projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

LE MAIRE

J. CAMBON